

6/10 ANS

ÉTÉ 2027

LES INCONTOURNABLES DE BATZ SUR MER

Loire Atlantique

11 jours / 10 nuits

Un séjour à la découverte de Batz sur mer et de ses atouts!
Une immersion en bord de mer avec activités typiques et visites de sites remarquables : un coktail magique.
Un nouvel environnement naturel : l'Océan Atlantique.
Vivre un temps de partage et de rencontre, se cultiver en s'amusant.

Référence : 10015401
Dernière mise à jour : 02/09/2026

DÉPART & RETOUR

RENDEZ-VOUS SUR PLACE

DÉBUT DE SÉJOUR | À **15H**





FIN DE SÉJOUR | À **11H**

Votre enfant est inscrit en « rendez-vous sur place » :
vous le conduisez directement au centre de vacances et vous venez le chercher à la fin de sa colo.

Adresse

Centre de Vacances « Marceau »
6, route de Saint-Nudec
44740 BATZ SUR MER

Contact

Téléphone : 02 40 23 92 17

Accès au centre : Carte Michelin n° 63 . Prendre l'autoroute A11 « l'Océane » jusqu'à Nantes puis la voie rapide jusqu'à Guérande (fin de la voie rapide). Traverser Batz sur mer en direction du Croisic. Le centre est situé juste avant le panneau d'entrée de ville du Croisic sur la gauche.

REPAS

Premier repas servi : dîner
Dernier repas servi : petit - déjeuner. Pour les enfants en transport déjeuner (panier repas)

TRANSPORTS

T.G.V Atlantique de Paris au Croisic 3h30 (la gare se situe à 900 m du centre de vacances Marceau).

Villes de départ

En train au départ de Nantes, Angers, Le Mans et Paris

LE CENTRE DE VACANCES



Le centre de vacances se compose d'un manoir construit en 1865, entièrement réhabilité afin de répondre aux besoins actuels et d'un bâtiment d'hébergement intégré à l'architecture locale.

Au rez-de-chaussée du manoir se trouvent l'accueil, les cuisines et le restaurant, tandis que les salles d'activités sont réparties aux premier et deuxième étages.

Le bâtiment d'hébergement, réparti sur deux niveaux, comprend 23 chambres de 4 à 6 lits ainsi que 2 chambres de 2 lits adaptées aux personnes à mobilité réduite.

Toutes les chambres disposent d'un lavabo, d'une douche, de WC privatifs et de placards de rangement. Une salle bibliothèque ,TV, vidéo et ludothèque également accessible

Effectif du groupe : 36 participants

Capacité d'accueil de la colonie de vacances : 114 participants

LA RÉGION



Situé sur la presqu'île de Guérande, entre océan et salines, à 900 m environ du port du Croisic et du bourg de Batz sur Mer, le centre est construit sur un domaine de trois hectares, ombragé de pins maritimes et de chênes verts. Il se situe en front de mer avec accès direct au littoral qui alterne côtes rocheuses sauvages et plages de sable.

vacances POUR TOUS



LE PROJET ÉDUCATIF



Fruit du travail de professionnels des vacances et spécialistes de l'enfance, notre projet éducatif reflète notre ADN et les valeurs que nous véhiculons.
Il permet d'avoir un cadre qui associe à la fois pédagogie et divertissement.

NOS ENGAGEMENTS

DES ENFANTS ÉPANOUIS



Avec Vacances pour tous, plus on est différents, plus on rit ! On peut ainsi se révéler individuellement et s'épanouir collectivement dans le respect de l'autre. La diversité, la mixité, l'égalité garçons-filles sont les piliers de notre identité.

DES COLOS INCLUSIVES



Nous favorisons l'inclusion des enfants en situation de handicap et la mixité sociale, avec un accompagnement adapté et des activités aménagées.
Nos séjours sont proposés à un prix juste, accessibles au plus grand nombre, sans compromis sur la qualité.

UNE APPROCHE ÉCO-RESPONSABLE

Nous privilégions autant que possible les ressources locales, qu'elles soient alimentaires ou professionnelles, afin de soutenir l'économie de proximité. Dans une démarche de transition écologique, nous mettons en place des critères d'écolabellisation intégrant des actions concrètes sur la gestion de l'eau, la réduction des déchets et le recours à une alimentation biologique.
Par ailleurs, les travaux d'amélioration menés progressivement contribuent à la réduction de notre empreinte carbone.

EU Ecolabel
FR/051/731

Ligue de l'enseignement – Vacances pour tous - 21 rue Saint-Fargeau – CS 72021-75989 PARIS CEDEX 20
Agréée DJEPVA par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative inscrite au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours
Certification d'Immatriculation Atout France (Article R. 211-21 du code du tourisme) : IM 075 100 379-Agrément national d'organisme de tourisme social et familial n° 06.07.04
Association reconnue d'utilité publique par décret du 31 mai 1930
Séjour déclaré auprès des services de l'État – Éducation nationale, et spécifiquement auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)

la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

LES ACTIVITÉS



11 jours

VISITES

- visite du grand aquarium de Croisic l'Océarium (requins, raies,...)
- montée à La Tour St Guénolé avec panorama sur les marais salants
- visite du Grand Blockhauss (scenographie unique sur 5 niveaux)

NATURE



- pêche à pied dans les rochers situés devant le centre
- visite des marais salants et observation des oiseaux

PLAGE



- cerfs volants
- jeux collectifs
- baignade en mer
- chasse au trésor
- sculptures sur sable

ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES



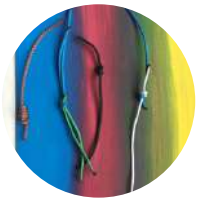
Jeux de plage



Visite du port



Marais salants



Noeuds marins



Ping-pong



Volley, foot, basket



LA VIE EN COLLECTIVITÉ CHEZ NOUS



ÉQUIPE D'ENCADREMENT

Le centre de vacances est un établissement permanent ouvert toute l'année, accueillant des séjours de vacances, mais aussi des classes de découverte agréées par le ministère de l'Education nationale. Les jeunes sont ainsi accueillis par une équipe de professionnels, complétée par des animateurs diplômés BAFA sous la direction d'un directeur BAFD.



RESTAURATION

Les repas, préparés par l'équipe de cuisine du centre, sont équilibrés, variés et pris à heures régulières.
C'est un temps éducatif, durant lequel les animateurs veillent à ce que chacun goûte de tout et mange suffisamment.
Un menu de substitution peut être proposé pour les enfants ayant des convictions religieuses ou philosophiques.



ALLERGIES

Il est indispensable de nous transmettre, dès l'inscription, tous les documents médicaux afin que nous puissions évaluer notre capacité à respecter les interdictions alimentaires liées à des risques allergiques. Si l'interdiction pour raisons médicales était impossible à mettre en œuvre, nous vous le ferions savoir et nous serions contraints de ne pas accepter l'inscription de l'enfant.



LAVAGE DU LINGE

Le lavage du « petit » linge (sous vêtements, T-shirts, pantalons) est prévu une fois par semaine pour les séjours de plus de 7 jours.
Le marquage est donc essentiel pour n'égarer aucun vêtement



IMPORTANT !

Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous efforçons de proposer à chacun d'entre eux, une décision de renvoi pourrait etre prise à son encontre, frais de retour à votre charge. Tout retour à domicile, hors décision médicale sera à votre charge, sans remboursement des jours non consommés. Toute consommation, détention ou incitation à l'usage de cigarettes, cigarettes électroniques ou tout autre produit assimilé est strictement interdite.
En cas de décision d'éviction disciplinaire, le ou les titulaires de l'autorité parentale doivent venir récupérer sans délai l'enfant mineur au centre Marceau (cf. CGV).



LA VIE EN COLLECTIVITÉ CHEZ NOUS



CONTACT AVEC LES ENFANTS

Un accès au blog OnDonneDesNouvelles.com sera donné sur la convocation de départ. L'équipe du centre fera le maximum pour mettre à jour ce blog le plus souvent possible.
Ne soyez pas trop déçus si les nouvelles sont irrégulières ; c'est souvent le signe de vacances riches et actives pour vos enfants.
En cas d'urgence (pour des causes graves et réelles) vous pouvez joindre la direction des séjours au numéro 02.40.23.92.17.



RÈGLES DE VIE EN COLLECTIVITÉ

À travers les activités proposées, les animateurs encourageront chaque enfant à développer : la prise de responsabilités, l'autonomie adaptée à ses capacités, le plaisir, ainsi que la découverte du milieu naturel et des traditions locales. Ils veilleront à organiser la vie quotidienne de manière à respecter les besoins individuels de chaque enfant : sommeil, alimentation et hygiène.

• La vie collective sera structurée pour respecter les rythmes et besoins spécifiques de chaque enfant.

• Les moments de lever, petit-déjeuner et coucher seront adaptés à chaque enfant de manière individualisée.

• Nous vous demandons de bien veiller à fournir des bottes en plastique pour les activités de pêche à pied

• Un assistant sanitaire diplômé assure le suivi de la santé de tous les participants, en collaboration avec le médecin référent du centre. Il est essentiel de veiller à ce que le dossier d'inscription soit complet, en particulier la section « renseignements médicaux », et que le certificat médical soit fourni, compte tenu de la pratique d'activités sportives.

• Concernant les moments de la vie quotidienne — lever, toilette, repas, courrier, argent de poche, linge — un adulte sera responsable d'un petit groupe de 8 à 10 enfants tout au long du séjour, afin de créer un environnement sécurisant et de permettre à chaque enfant de conserver ses repères. Cela est particulièrement crucial pour les plus jeunes, qui ont besoin de se sentir en sécurité.

vacances POUR TOUS



UNE JOURNÉE TYPE

LE MATIN



Après un réveil en douceur et un bon petit déjeuner, une belle journée s'annonce. En attendant que tous les copains soient réveillés, des jeux calmes sont proposés par les animateurs.
Pour la toilette, les animateurs s'assurent que tous les enfants prennent leur douche et se brossent les dents.
La propreté, c'est important !

LES ACTIVITÉS



Le matin
Une fois la toilette effectuée, place aux premières activités de la journée
L'après-midi
En début d'après-midi, des temps calmes sont mis en place, adaptés à l'âge des participants lecture, jeux, ping-pong).
Et c'est reparti pour les activités ! Sportives, artistiques ou culturelles, il y en a pour tous les goûts.
On se dépense et on s'amuse avant la pause goûter.
Tout au long du séjour, les jeunes peuvent s'exprimer et être force de proposition.

LE TEMPS DES REPAS



Composés de plats variés et équilibrés préparés avec soin, les repas ont lieu en présence des animateurs qui veillent à leur bon déroulement.
Du petit-déjeuner au dîner, l'assiette a du goût !

LA FIN DE JOURNÉE



Après une belle journée avec les copains et le repas du soir, les veillées sont adaptées à l'âge et à l'énergie des enfants.
Les plus grands pourront participer à des activités pendant que les plus petits profiteront de moments de détente et de repos. Nous veillons à ce que le temps de sommeil nécessaire à chaque enfant soit respecté.
Et bien sûr, on n'oublie pas la toilette du soir !

PRÉPARER VOTRE SÉJOUR



Linge

Tout le linge doit être marqué au nom de l'enfant (marqueur indélébile ou bande cousue). Merci d'éviter les vêtements de valeur.



Argent de poche

La perte d'argent liquide amené par l'enfant n'est pas garantie par l'assurance. Une petite somme (5 à 20 €) est largement suffisante. L'équipe du centre proposera de garder l'argent en sécurité.



Téléphone

Afin d'éviter de perturber la vie collective, le téléphone portable est déconseillé. Les enfants seront joignables en cas de besoin entre 12h15 et 13h.



Objets de valeur

Il est déconseillé de prévoir des vêtements et objets de valeur.
Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès son constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour.



Santé

N'oubliez pas de nous communiquer toutes recommandations utiles. L'assistance sanitaire est en contact avec les services médicaux locaux.



Coutumes alimentaires

Elles sont respectées dans le cadre du principe de laïcité en centre de vacances. Des précautions spécifiques sont mises en place pour les allergies alimentaires, qui doivent être signalées avant le séjour.



Assurance

Tous nos séjours sont couverts par notre assurance, en responsabilité civile de base, protection juridique, assurance des personnes, assistance des personnes (assistance rapatriement sanitaire). En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.

MAIF
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances
CS90000 - 79038 Niortcedex 9
maif-associationsetcollectivites.fr

ASSURANCE MULTIRISQUE
Raqvam Associations et Collectivités

Contenu et montantmaximumdesgarantiespour2026

Les plafonds s'entendent par sinistre, à l'exceptiondesplafondsrelatifs auxdommages liés à toute maladie transmissible, à la responsabilité civile « produits» et à la responsabilité civile « atteintes à l'environnement », accordés pour une année d'assurance, conformément à l'article 24.4 des conditions générales.
Les plafonds relatifs aux émeutes, mouvements populaires et violences urbaines sont accordés par sinistre et par an.

Désignation	Contenu	Plafonds
RESPONSABILITÉ CIVILE - DÉFENSE (art. 20 à 24 des conditions générales)	Responsabilitécivile-défense, tousdommagesconfondus Dont : 1 - Responsabilité civile générale : – dommages corporels – dommages matériels et immatériels consécutifs Y compris : - Responsabilité civile du locataire ou de l'occupant à l'égard du propriétaire (incluant la responsabilité locative du fait de la perte de loyers que pourrait subir le propriétaire), - Responsabilité du propriétaire à l'égard du locataire (recours des locataires), - Responsabilité civile du propriétaire et/ou du locataire à l'égard des voisins et des tiers – dommages immatériels non consécutifs 2 - Responsabilité civile « atteintes à l'environnement » – dont dommages environnementaux et préjudice écologique 3 - Responsabilité civile médicale – dont dommages immatériels non consécutifs résultant de la violation du secret médical 4 - Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux 5 - Responsabilité civile « produits » (y compris le risque d'intoxication alimentaire) – dont frais de retrait – dont dommages immatériels non consécutifs 6 - Responsabilité civile « agence de voyages » 7 - Responsabilité civile liée aux maladies transmissibles, tous dommages confondus – à l'exception des dommages immatériels non consécutifs 8 - Défense 9 - Défense des salariés (cf. article 21-2 des conditions générales)	30 000 000 € (dont15000000€pour les dommages matériels et immatériels consécutifs tous confondus) 30 000 000 € 15 000 000 € 50 000 € 5 000 000 € 50 000 € 30 000 000 € 155 000 € 310 000 € 5 000 000 € 1 000 000 € 50 000 € 5 000 000 € 2 000 000 € 50 000 € 300 000 € 20 000 €
DOMMAGES AUX BIENS ASSURÉS (art. 25 à 33 des conditions générales)	Limitation contractuelle d'indemnité émeutes, mouvements populaires et violences urbaines 1 - Mesures d'urgence 2 - Dommages aux biens de la collectivité – meubles meublants et, en matière immobilière, ouvrages, dont le coefficient de vétusté est inférieur à 1/3 – meubles meublants et, en matière immobilière, ouvrages, dont le coefficient de vétusté est supérieur à 1/3 – autres biens dont bateaux avec et sans moteur – espèces, titres et valeurs détenus au titre des activités de la collectivité assurée – vol d'objets dans (ou sur) un véhicule ou un bateau 3 - Garanties des expositions – exposition ne nécessitant pas une déclaration préalable (valeur inférieure ou égale à 77 000 €) – exposition nécessitant une déclaration préalable (valeur supérieure à 77 000 €) 4 - Dommages aux biens des participants – vêtements et biens utilisés à l'occasion de l'activité assurée 5 - Garanties accessoires – frais de déplacement et de replacement d'objets mobiliers à la suite d'un sinistre garanti – frais de déblais, de transport des décombres et les frais de démolition – frais consécutifs à l'impossibilité d'occuper les bâtiments – frais de mise en conformité des bâtiments – frais de retirement après échouement ou naufrage du bateau 1 - Services d'aide à la personne : assistance à domicile 2 - Frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux, et de transport des blessés – dont frais de lunetterie – dont frais de rattrapage scolaire, exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité 3 - Pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident 4 - Capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation : – jusqu'à 9 % – de 10 à 19 % – de 20 à 34 % – de 35 à 49 % – de 50 à 100 % : -sans tierce personne - avec tierce personne 5 - Capitaux décès : – capital de base (art. 36.1) – capitaux supplémentaires (art. 36.2) - conjoint - chaque enfant à charge 6 - Frais de recherche et de sauvetage de vies humaines	2 000 000 € par sinistre et 3 000 000 € par année d'assurance voir annexe 3B des conditions générales valeur de reconstruction ou de remplacement valeur de reconstruction ou de remise en état, vétusté déduite, dans la limite de la valeur vénale valeur vénale 1 600 € 4 600 € valeur vénale à concurrence de 77 000 € valeur vénale à concurrence de la valeur assurée 600 € à concurrence de leur montant à concurrence de leur montant à concurrence de la valeur locative mensuelle des bâtiments sinistrés dans la limite de 12 mois à concurrence de 10 % du montant de la remise en état à l'identique à concurrence de la valeur vénale du bateau au jour du sinistre à concurrence de 700 € et dans la limite de 3 semaines 1 400 € 80 € 16 € par jour dans la limite de 310 € à concurrence de 16 € par jour dans la limite de 3 100 € 6 100 € x taux 7 700 € x taux 13 000 € x taux 16 000 € x taux 23 000 € x taux 46 000 € x taux 3 100 € 3 900 € 3 100 € à concurrence des frais engagés et dans la limite de 7 700 € par victime
RECOURS PROTECTION JURIDIQUE (art. 42 à 47 des conditions générales)	À la condition, en ce qui concerne le recours judiciaire, que le montant des dommages visés à l'article 45 des conditions générales soit supérieur à 5 fois la franchise générale	sans limitation de somme
ASSISTANCE (art. 54 des conditions générales)	Les participants aux activités de la collectivité assurée souscriptrice du contrat Raqvam bénéficient des garanties d'assistance dans les conditions et selon les plafonds prévus par la convention d'assistance annexée aux conditions générales.	

Franchisespour 2026

• Franchises contractuelles

- franchise générale : 150 € ;
- franchise applicable aux dommages subis par les biens assurés en cas d'événements dus à des inondations, ruissellements de boue, glissements ou effondrements de terrain, avalanches, cyclones : franchise alignée sur le montant de la franchise légale catastrophes naturelles ;
- franchise « vol » : 10 % du montant de l'indemnité, sans pouvoir être inférieure à 360 €, ni supérieure à 3 600 €. En cas de vol d'objets dans (ou sur) un véhicule ou un bateau, le montant de la franchise est doublé. Si dans les douze mois qui suivent la date d'un premier vol, d'autres sinistres surviennent dans un même lieu de risque, la franchise applicable à l'exercice en cours (ainsi que les bornes dans lesquelles elle se situe) progresse de façon arithmétique à chaque nouvelle déclaration de sinistre : elle est doublée au second, triplée au troisième…

– franchise applicable aux indemnités versées au titre de la garantie responsabilité civile : néant.
• Franchise applicable aux dommages subis par les biens assurés et résultant d'un événement catastrophes naturelles (y compris sécheresse) : franchise légale.

3443 G - 06-2025



DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Fiche de renseignements
- Informations sanitaires et médicales
- Autorisation et engagement
- Attestation de vaccination
- Attestation de sécurité sociale

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

- Allergie alimentaire
- PAI si le jeune est en situation de handicap
- Allergie non alimentaire
- CNI
- Autorisation médicale pratique sportive
- Fiche trousseau
- Attestation nautique
- Ordonnance lunettes /médicaments

Rendez-vous sur l'espace client

Vous pouvez désormais remplir vos différents formulaires directement en ligne en vous rendant sur votre **espace client**.
Retrouvez toutes les informations nécessaires avant, pendant ou après le séjour dans notre guide pratique.

vacances POUR TOUS

FICHE TROUSSEAU

Nom et Prénom de l'enfant :

Séjour - date et lieu :

Il est recommandé que le linge et les vêtements soient **marqués avec le nom et prénom de l'enfant**.
Ce que l'enfant porte le jour du départ est compris dans la liste. La fiche trousseau doit être dans la valise.

À EMPORTER	FOURNI PAR LES PARENTS	RELEVÉ À L'ARRIVÉE	RELEVÉ AU DÉPART	OBSERVATIONS
7 Tee-shirts ou polos				
8 Slips ou culottes				
1 kway				
7 Paires de chaussettes				
2 Pantalons + 1survêtement				
3 Shorts ou bermudas				
2 Pull-over ou sweat-shirts				
2 Pyjama				
Bottes en plastique				
Tongs ou claquettes				
Baskets				
Chaussons				
Maillot de bain				
Lunettes de soleil et casquette				
Serviette de table				
Serviette + gant de toilette				
Trousse de toilette complète				
Bonnet de bain				
Stick a lèvres				
Serviette de plage				
Mouchoirs en papier				
Sac de linge sale				
Nécessaire courrier				
Gourde				
Crème solaire				